

# Règlement « La Galopade des Amoureux » 2023

## Article 1 : EPREUVE

- La Galopade des Amoureux aura lieu **le dimanche 12 février 2023**
- Course nature en forêt, avec trois distances :
  - « La Balade » : 7,5 kms (départ 9h30)
  - « La Galopade » : 15,5 kms (départ 9h30)
  - « La Sérénade » : 23 kms (départ 9h00)
- Départ et arrivée : Salle de Traversonne, 2 route de la forêt de Vouillé (86190).
- Ouverture du site au public : 7h30
- La manifestation se déroulera selon les conditions sanitaires en vigueur le jour de la course.

## Article 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à tout concurrent, homme ou femme, âgé de 16 ans au moins, licencié FFA ou non. Les catégories d'âges sont identiques hommes ou femmes et se prennent sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre même si la date d'anniversaire n'est pas révolue.

### Les Catégories d'âge 2023

(valable jusqu'au 31 août 2023, ces catégories changeront le 1er septembre 2023)

| CATEGORIE          | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|--------------------|------|--------------------|
| Masters            | VE   | 1988 et avant      |
| Seniors            | SE   | 1989 à 2000        |
| Espoirs            | ES   | 2001 à 2003        |
| Juniors            | JU   | 2004 et 2005       |
| Cadets             | CA   | 2006 et 2007       |
| Minimes            | MI   | 2008 et 2009       |
| Benjamins          | BE   | 2010 et 2011       |
| Poussins           | PO   | 2012 et 2013       |
| École d'Athlétisme | EA   | 2014 à 2016        |
| Baby Athlé         | BB   | 2017 et après      |

Seule l'épreuve de 7 km est ouverte aux cadets nés en 2006 ou 2007.

Source : Règlement des courses hors stade Fédération française d'athlétisme :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlID=24>

### 3 – CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges sont définies par la Circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA.

| Catégories      | Code | Âges         | Année naissance |
|-----------------|------|--------------|-----------------|
| U7 Baby athlé   | BB   | 4 - 6 ans    | 2017 et après   |
| U10 Eveil Athlé | EA   | 7 à 9 ans    | 2014 à 2016     |
| U12 Poussins    | PO   | 10 à 11 ans  | 2012 à 2013     |
| U14 Benjamins   | BE   | 12 à 13 ans  | 2010 à 2011     |
| U16 Minimes     | MI   | 14 à 15 ans  | 2008 à 2009     |
| U18 Cadets      | CA   | 16 à 17 ans  | 2006 à 2007     |
| U20 Juniors     | JU   | 18 à 19 ans  | 2004 à 2005     |
| U23 Espoirs     | ES   | 20-21-22 ans | 2001 à 2003     |
| Seniors         | SE   | 23 à 34 ans  | 1989 à 2000     |
| Masters         | MA   | 35 et après  | 1988 et avant   |

### Détails des catégories Masters

| CATEGORIE      | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|----------------|------|--------------------|
| Masters H et F | M0   | 1988 - 1984        |
|                | M1   | 1983 - 1979        |
|                | M2   | 1978 - 1974        |
|                | M3   | 1973 - 1969        |
|                | M4   | 1968 - 1964        |
|                | M5   | 1963 - 1959        |
|                | M6   | 1958 - 1954        |
|                | M7   | 1953 - 1949        |
|                | M8   | 1948 - 1944        |
|                | M9   | 1943 - 1939        |
|                | M10  | 1938 et avant      |

## Article 3 : ENGAGEMENT ET REMISE DES DOSSARDS

Deux possibilités d'inscription :

Tarif : 7 € (dont 1 € reversé à l'association AIDES : association française de lutte contre le VIH et les hépatites virales)

- Par courrier : à adresser avant le jeudi 9 février 2023 à **MANGOT Laurence, 7 rue de la Grande Maison 86190 VOUILLE**, accompagné du paiement par chèque à l'ordre de l'AS Vouillé
- ou par internet : via le site <https://www.runchrono.fr/>
- ou sur place le jour de la course : tarif 9 € (dont 1 euro reversé à AIDES)
- Pas de possibilité d'inscription sur place

## Article 4 : DOSSARDS

Retrait des dossards le jour de la course à partir de 7H30.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation ».

## Article 5 : RECOMPENSES

- Pour les individuels : récompense à la première femme et au premier homme sur les trois distances

- Pour les couples : récompenses au premier couple sur les trois distances (un franchissement de la ligne d'arrivée ensemble main dans la main sera exigé)

Seuls les participant(e)s présent(e)s lors de la remise des résultats se verront remettre leurs récompenses

## **Article 6 : LICENCES ET CERTIFICATS**

Pour chaque course, joindre obligatoirement à votre inscription, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport,

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742> ), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

## **Article 7 : RAVITAILLEMENT**

Ravitaillement liquide : 1 seul pour le 15,5 kms et deux sur le 23 kms. Un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

## **Article 8 : SECURITE**

Elle sera assurée par les organisateurs et par la Protection Civile. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation. Il incombe aux participants de respecter les règles de sécurité en vigueur.

## **Article 9 : ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de AXA couvrant sa responsabilité civile, les licenciés(e)s FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **Article 10 : ANNULATION**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

## **Article 11 : DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIQUE**

L'autorisation est donnée aux organisateurs de la course d'utiliser les images prises le jour de la course ainsi que mon nom sur les classements à l'occasion de ma participation à cette course.

## **Article 12 : POT DE L'AMITIÉ**

Un verre de l'amitié sera offert à tous les participant(e)s à l'issue de la course, après remise des récompenses.

## **Informations diverses**

- Contact : mail : [asvouille86jogging@gmail.com](mailto:asvouille86jogging@gmail.com)

☎ : Jean-Luc Robert 06 43 23 79 43

Stéphanie Kiener Habrioux : 06 95 46 35 10

Jean-Luc Lavaud : 06 15 23 81 18

- Zones de stationnement à proximité du lieu de départ.
- Pas de possibilité de douche ni de prise en charge des affaires personnelles.